

# Couleur à la une



*Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2010, concrétisée par la réussite de vos projets personnels et professionnels.*

## Quel nom pour le pôle associatif ?

Les travaux du pôle associatif vont débuter en ce début janvier pour se terminer au printemps. Plutôt que de l'appeler simplement « pôle associatif », la commission communication pense qu'il serait souhaitable de lui attribuer un nom, plus fort, plus personnalisé. Mais lequel ?

Faites donc des propositions en les déposant à la mairie ou via le site internet ([www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)) et ce, **avant le 15 février**, pour que le Conseil Municipal puisse sélectionner et choisir un nom de notre identité chef-boutonnaise.

## Du matériel neuf à la ferme du château

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre, il a été décidé de renouveler une partie de l'équipement pour une optimisation de la location de la Ferme. En décembre dernier, un grand four électrique et une gazinière professionnelle tout gaz (4 plaques, 1 plaque « coup de feu » et un grand four) ont été installés en remplacement du matériel défectueux.

## Un nouveau recensement

Chaque recensement permet de dénombrer la population, de connaître ses principales caractéristiques et celles de son habitat, c'est un outil précieux d'aide à la décision et à l'action pour les collectivités. Cette année, le recensement demandé par l'INSEE aura lieu entre **le 21 janvier et 20 février**. Nous vous remercions de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs qui passeront vous déposer et récupérer les formulaires de l'INSEE. Ils devront vous présenter leur carte professionnelle et vous informeront sur les documents à remplir.



## Le pont Sicard en mauvais état.

La DDEA, dans le cadre de sa mission a réalisé une inspection générale des ponts communaux. Il s'avère que le pont Sicard qui se trouve rue de Judée, à côté du lavoir, est en mauvais état. Des pierres de la voûte se sont désolidarisées. Sans attendre, le Conseil Municipal a lancé une consultation pour choisir un bureau d'études. Le cabinet CETE des Ponts de Cé (49), sélectionné, va entreprendre un diagnostic exhaustif et élaborer la liste des travaux à réaliser.



Sans attendre les travaux qui ne pourront intervenir qu'au cours de l'année 2010, un arrêté municipal vient d'être pris pour qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier, les véhicules de plus de 3.5 T ne passent plus sur ce pont, afin de le protéger au mieux.

## Comment se faire vacciner contre la grippe A (H1N1) ? Comment se déplacer ?

Il est possible de se faire vacciner contre la grippe A dès réception par courrier d'un bon de l'assurance maladie précisant le centre de vaccination dont vous dépendez. Les habitants de Chef-Boutonne dépendent du centre de Melle, situé à l'ancien hôpital, 4 place de Strasbourg. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h, le mercredi de 15h à 19h, et le samedi de 9h à 13h. Afin de faciliter l'accès au centre de vaccination, la municipalité met en place, **à compter du 8 janvier**, un service de transport pour aller au centre de vaccination de Melle. Ce service, réservé aux personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion pour s'y rendre, sera entièrement gratuit et aura lieu **tous les vendredis matins**. Les services municipaux utiliseront le minibus pour emmener simultanément 8 personnes au maximum. Il est à noter que ce service existera uniquement si plus de deux personnes sont intéressées simultanément. Dans le cas contraire, il conviendra d'attendre une semaine de plus pour ces personnes de manière à se regrouper. Le départ se fera vers 9h et le retour dès la fin de la vaccination qui sera réalisée immédiatement. En fonction des lieux d'habitation de chacun, le lieu de rassemblement pourrait différer. En tout état de cause, **il convient absolument d'appeler le secrétariat de la mairie (05 49 29 80 04) dans les jours précédents pour s'inscrire**. Les instructions vous seront alors données.

## INVITATION

Tous les habitants de Chef-Boutonne sont invités à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le **vendredi 15 janvier 2010** au Centre Culturel à **18 h 30**.



# URGENT

## Les obligations des maîtres de chiens dangereux



Si le chien est le meilleur ami de l'homme, il peut être la cause d'accidents résultant le plus souvent d'un problème d'éducation ou d'une mauvaise évaluation des risques. Ainsi la loi impose que les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (Pit-bull, types american staffordshire terrier, mastiff, tosa) et de 2<sup>ème</sup> catégorie (race american staffordshire terrier, race ou type rottweiler, race tosa) soient déclarés en mairie, avec l'obligation d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance et pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie de stérilisation.

Pour ces chiens, il était obligatoire, avant le 1er janvier 2010, d'obtenir un permis de détention délivré par le maire. Ce permis est remis sur présentation :

- d'une attestation d'aptitude, sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que la prévention des accidents.
- d'une évaluation comportementale du chien

Si le propriétaire d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie n'a pas obtenu le permis de détention, le maire pourra le mettre en demeure de régulariser cette situation dans un délai d'un mois. A défaut, l'animal devra être placé dans une fourrière ou bien il sera procédé à son euthanasie. La violation de ces règles expose à de lourdes peines d'amende et d'emprisonnement.

N'hésitez pas à venir à la mairie pour toute explication complémentaire nécessaire.

## QUELQUES INFOS MUNICIPALES

- La gestion du sinistre des tribunes touche à sa fin. Le démontage des tribunes incendiées fin juillet 2009 est maintenant terminé et la reconstruction va s'opérer dans quelques semaines. Le coût total de 61 181 € TTC, est pris en charge intégralement par l'assurance de la commune.
- En 2010, le tarif de l'eau va augmenter de 1,46 % pour la partie VEOLIA, de 3,70 % pour la partie communale. Dans le cadre de l'uniformisation des tarifs d'assainissement de la Communauté de Communes, le prix du m<sup>3</sup> (facturé en même temps que l'eau par VEOLIA) passe de 1,12 € à 1,22 € soit 8,9%.
- En décembre 2009, trois agents communaux se sont vus remettre la médaille d'argent du travail pour 20 ans de service.

### Gare aux chats !



Les chats et les chatons sont tous, bien sûr, mignons, même lorsqu'ils sont errants. On comprend bien que les gens aient envie de leur donner à manger. On ne veut pas qu'ils meurent de faim. Cependant la nourriture donnée aux chats attire aussi les rongeurs et ces chats si bien nourris ne souhaitent plus les chasser. Ainsi, il serait préférable de ne pas nourrir les chats, notamment dans le quartier de la gare où ils prolifèrent.

### Le Point transport du Pays Mellois

On y retrouve différentes informations sur les modes de déplacement existants sur le Pays, le département et autres. Vous pouvez vous informer, organiser et acheter votre voyage en train national ou international par le biais de la billetterie SNCF, mais également les trajets scolaires et non scolaires sur les lignes de bus du réseau des Deux-Sèvres. Des informations diverses comme le stationnement en gare, les parcobus sur les villes de Poitiers et La Rochelle ainsi que le métro parisien sont disponibles. Le bureau est ouvert le lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 10 h à 12 h – 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

### Une nouvelle aide financière possible

Dans le cadre de ses missions sociales, le CCAS dispose de plusieurs types d'aides. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, une nouvelle aide a été mise en place avec l'instauration de prêts. Certaines personnes ont parfois des difficultés pour faire face à des dépenses imprévues (réparation de la voiture, changement de réfrigérateur...). Pour concrétiser ces dépenses indispensables dans la vie quotidienne, le CCAS pourra prêter 90% de la dépense dans la limite de 300 €. Cette somme sera remboursée, sans intérêt dans une durée maximum de 20 mois. Cette aide est réservée aux familles dont le quotient familial (CAF) est inférieur à 550 €. Si vous avez un besoin particulier, si vous souhaitez savoir si vous pouvez y prétendre, prenez contact avec Maryse Cornette, au CCAS à la mairie (05 49 29 80 04).

### Bois de chauffage

Suite à l'abattage des peupliers sur le pré de foire, du bois de chauffage est à récupérer sur la tête des arbres. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie (05 49 29 80 04) avant le 15 janvier 2010.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS ET FESTIVITES

Retrouvez les dates des différents événements qui se dérouleront aux mois de janvier et février 2010 dans l'agenda semestriel de votre « Couleur Boutonne » de janvier 2010.

Couleur à la une  
vous donne  
rendez-vous début  
mars 2010 .